



Conditions générales 2023-2024

Règlement à lire attentivement avant toute inscription

Age requis : L'âge d'admission est fixé à 5 ans révolus ou sitôt que l'enfant est scolarisé et il doit être autonome (WC, etc...)

Essai : Un cours d'essai est proposé gratuitement si l'inscription n'est pas confirmée. Dans le cas où l'inscription est confirmée, le cours d'essai est compris dans le premier écolage. Suite au cours d'essai, l'élève est orienté dans un cours en fonction de son âge et de ses aptitudes et/ou de ses objectifs.

Inscription : Une pré-inscription doit se faire via le site internet de l'école à l'aide du formulaire d'inscription. Si votre enfant souhaite continuer, vous recevrez ensuite une facture afin de procéder au paiement. A noter que l'inscription définitive sera validée après réception du paiement du 1^{er} écolage (1^{er} mois). La signature sur le formulaire d'inscription vaut pour acceptation des conditions générales. **L'inscription est à renouveler pour chaque année de septembre à juin soit à mi-mai pour la rentrée de septembre.**

Les élèves sont inscrits par défaut pour une année scolaire de septembre à juin mais il est possible de s'inscrire en cours d'année selon la place disponible.

Frais : Une cotisation obligatoire de **Frs 20.-** par enfant est due annuellement en soutien à l'Association de l'Ecole de Cirque du Talent à verser au moment du paiement du 1^{er} écolage.

Ecolage : L'écolage est payable mensuellement à l'avance pour le mois suivant ou semestriellement en 2x soit 1x pour 4 mois (sept. à déc.) et 1x pour 6 mois (janv. à juin), à l'exception de **juillet et août**, où il n'y a pas de cours. Pour un deuxième membre de la famille ou plus et/ou pour l'inscription d'un second cours hebdomadaire, un rabais de 10% est accordé, uniquement pour les cours annuels (*hors cours Bambino et Adultes*).

Frais de rappel : Lors du non-paiement d'une cotisation des frais de rappel seront facturés. **(1^{er} rappel Frs 5.- / 2^{ème} rappel Frs 15.- / 3^{ème} rappel Frs 30.-)**.

Le non-paiement à répétition de l'écolage peut entraîner l'exclusion de l'élève.

Cours manqués : Toute absence **doit être annoncée** par téléphone ou SMS au 078 791 09 92. Si possible au plus tard 1 heure avant le début du cours. Ces cours manqués ne sont ni remplacés, ni remboursés. Cependant, en cas de maladie prolongée ou d'accident **de plus de 4 cours consécutifs** et sur présentation d'un certificat médical, le mois déjà payé peut-être remboursé.

Retard : Impératif ! Un quelconque retard doit également être annoncé dès que possible par téléphone ou SMS au 078 791 09 92.

Annulation d'un cours: La Direction se réserve le droit d'annuler et/ou supprimer un cours dont l'effectif serait en dessous de 6 enfants, ceci inclus en cours d'année.

Assurance : L'école ne couvre pas les éventuels accidents. Chaque élève doit être au bénéfice d'une assurance accident, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Objets de valeur : La Direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés ou volés dans l'école. Donc, évitez les objets de valeur !

Discipline : Tout élément perturbateur ou mettant en danger sa personne ou celle des autres, par un comportement inadapté, pourra être renvoyé après avertissement, sans prétention de remboursement.

Spectacles : Pour que l'élève participe aux différents spectacles proposés par l'école, il doit impérativement :

- Suivre les cours de manière régulière, ainsi que les éventuelles répétitions extraordinaires, week-end y compris si nécessaire (sans frais supplémentaires).
- Participer obligatoirement aux répétitions générales du spectacle.
- Acheter le costume correspondant au numéro auquel il participe (*max. Frs 150.-*), hormis pour les participants de la troupe spectacle pour qui ce montant peut-être plus élevé.

Manifestations : Un élève suffisamment motivé et avancé peut participer, en cours d'année, à diverses manifestations, festivals, spectacles, ateliers, tournée. Les parents doivent donner leur accord et accepter toutes répétitions extraordinaires sans frais supplémentaires. L'école peut participer comme bénévole afin de faire de la publicité pour l'école ou peut demander aux organisateurs un défraiement (cachet). Celui-ci reste acquis à la caisse de l'école après déduction des frais effectifs.

Résiliation : Les élèves sont inscrits pour une année scolaire de septembre à juin. Toutefois une résiliation est possible en cours d'année et doit être annoncée par écrit ou par mail, au plus tard le 15 novembre pour effet au 30 décembre ou le 15 mai pour effet au 30 juin.

Informations pratiques :

Accès : Voir sur le site de l'école www.ecole-cirque-talent.ch, rubrique contact.

Horaires : Les cours commencent à l'heure indiquée, mais nous vous prions d'arriver 10 min. avant, afin d'être prêts pour le début du cours ou recevoir des informations.

Tenue obligatoire: Vêtements corrects et propres proche du corps (pantalon long, T-shirt et/ou justaucorps conseillé), rythmiques obligatoires, cheveux attachés et ôter les bijoux. C'est pour des mesures de sécurité, donc en cas de non respect et après 3 avertissements, nous nous réservons le droit de faire passer la leçon de votre enfant sur le banc.

Encadrement : Les élèves sont encadrés en tout temps par des enseignants professionnels, ceux-ci pouvant être accompagnés d'enseignants semi-professionnels ou aides moniteurs.

Photos : Si vous ne désirez pas apparaître ou voir apparaître votre enfant sur quelque support que ce soit, veuillez nous en faire part par écrit.

Présence dans l'école : Les parents n'ont pas accès aux vestiaires, et sont priés d'attendre les enfants à l'extérieur du périmètre de la salle. Souhaitant limiter au maximum la présence des parents afin de ne pas déconcentrer les enfants et éviter un éventuel accident, il ne sera pas permis de rester dans la salle ni dans le hall d'entrée sauf la dernière semaine de chaque mois où les parents pourront assister au cours assis sur le banc.

Merci de votre compréhension !

La Direction de l'école

Mai 2023